

*Curie de l'Archidiocèse de Port-au-Prince,
Vicariat Général pour la vie consacrée,
Bureau du Vicaire*

Téléphone : 2811-9898 / 2811-9899

Prot. N.O. S.P. ; 06/18

À la Révérende Sœur Claire Joëlle Philippe (Sr. Marie Paésie),
FAMILLE KIZITO,
Cité Soleil, Haïti

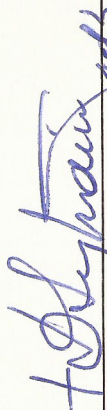
Révérende Sœur,

En date du dix mars de l'an de grâce deux mille dix-sept, vous avez adressé une requête à son Excellence Monseigneur Guire POULARD, Archevêque Métropolitain d'alors, en vue d'obtenir le *Nihil obstat* pour fonder une communauté de vie consacrée à l'Adoration de Jésus au Saint Sacrement et à l'apostolat dans les quartiers populaires et les prisons (FAMILLE KIZITO) sur le territoire de son Archidiocèse.


Votre requête a été bien accueillie par son Excellence Monseigneur Max Leroy MÉSIDOR, actuel Archevêque Métropolitain de Port-au-Prince. Par la présente, le Vicariat Général pour la Vie Consacrée a la joie de vous faire savoir que vous êtes pleinement autorisée à établir votre œuvre sur tout le territoire de l'Archidiocèse de Port-au-Prince. Ce *Nihil obstat* vous place sous le regard du Vicariat responsable de la gestion et de l'animation de la Vie Consacrée dans l'Église archidiocésaine (*Ad experimentum* pour six ans). Vous pouvez demander, plus tard, à ce que votre œuvre soit accueillie comme Association de Fidèles dans l'Archidiocèse et reçoive la personnalité juridique selon les normes du droit canonique.

Donné à l'Archevêché de Port-au-Prince, sous la signature du Vicaire Général pour la Vie Consacrée et celle du Vice-chancelier et le sceau de l'Archidiocèse de Port-au-Prince, ce troisième jour de juin deux mille dix-huit.




†Ducange SYLVAIN, s.d.b.

Evêque auxiliaire de Port-au-Prince
Vicaire Général pour la Vie Consacrée



Révérend Père Edwina SAINT-LOUIS
Vice-chancelier